

ABONNEMENT

Un an... 18 fr.
Six mois... 9 "
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, —... » 30
Faits divers, —... » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

Les Funérailles de M. Carnot

LES OBSEQUES

Spectacle inoubliable, inouï, auquel l'histoire de tous les temps et de tous les pays n'offre aucun précédent et que ne surpassera peut-être jamais l'avenir : des millions d'hommes suivant, dans un recueillement religieux, le cercueil d'un simple citoyen ; plus que cela, l'univers entier rendant hommage, en la personne de son représentant officiel, à la grandeur de notre nation.

Le départ

A dix heures cinq, la musique de la garde républicaine vient se ranger devant la grande porte du Palais et le 1^{er} régiment du génie fait la haie depuis la porte du Palais jusque dans l'avenue Marigny.

A dix heures et quart arrive le général Sausier et son état-major, escortés par un peloton de la garde républicaine ; puis, aussitôt, le Président de la République, accompagné d'un peloton de cuirassiers. Il monte dans un landau attelé de deux chevaux bai, attelage correct mais simple, sans aucun chiffre ou écusson aux portières. Après de lui se trouve le général Borius. Le landau pénètre, — c'est la seule voiture à qui cet honneur soit réservé — dans la cour du Palais de l'Élysée.

Le départ du cortège a lieu à dix heures et demie précises.

Un commandement de « Présentez armes » retentit, et la musique de la garde républicaine joue la marche funèbre de Chopin.

On voit sortir tout d'abord la couronne du Président de la République qui est précédée par la musique de la garde et une compagnie de l'École polytechnique et portée à bras par quatre valets en habit avec cocarde tricolore au chapeau.

Viennent ensuite les deux voitures du clergé puis le char attelé de six chevaux caparaonnés, empanachés et tenus en main. Des trophées de drapeaux tricolores sont aux quatre coins. Un drapeau tricolore est jeté sur la hière.

Puis, six officiers portant des coussins sur lesquels sont épinglées les décorations du défunt.

Ensuite les domestiques de la présidence.

Les trois fils du Président Carnot, MM. François, Ernest et Sadi Carnot, conduisent le deuil accompagnés de M. Adolphe Carnot, frère du Président, et de M. Cunisset-Carnot, son gendre.

Au moment où sort le cortège, toutes les fenêtres des maisons voisines et tous les toits sont comblés ; mais il règne alors un silence religieux et imposant.

En même temps retentit le premier coup de canon des salves réglementaires.

Les élèves de l'École polytechnique font la haie autour du char.

Derrière la famille vient immédiatement, à

piet et entouré de douze huissiers, M. Casimir-Perier, président de la République.

Puis le général Borius suivi par la maison militaire du Président.

Voici ensuite le brave et digne maréchal Canrobert, très acclamé sur tout le parcours ;

Le président du Sénat et le vice-président de la Chambre, le corps diplomatique conduit par le Nonce apostolique, le président du conseil et les ministres, les attachés étrangers, les bureaux de la Chambre et du Sénat, le Sénat, la Chambre, etc., et toutes les délégations. Celle des trois préfets de la Seine-Inférieure, du Rhône et de la Côte-d'Or était augmentée du préfet de la Haute-Vienne, M. Carnot étant né à Limoges.

Le défilé

Dans l'avenue Marigny, la haie est faite par le 5^e génie, la 22^e section d'ouvriers militaires.

Derrière l'École Polytechnique, la haie mobile accompagnant le cortège est faite par la garde républicaine à pied.

Au coin de l'avenue Marigny et des Champs-Élysées se trouve massé un escadron du 2^e cuirassiers.

Aux fenêtres du Palais de l'Industrie et sur le toit, plusieurs centaines de personnes.

Le long de l'avenue des Champs-Élysées, est échelonné le 4^e chasseurs à cheval dont la fanfare sonne aux champs au passage du char ; il se trouve à la porte de l'avenue, le 2^e cuirassiers faisant la haie sur la gauche.

Place de la Concorde, le spectacle est merveilleux avec cette foule immense juchée sur toutes sortes de véhicules, accrochée le long des grandes statues, emplissant les balcons et les toits du ministère de la marine et du bâtiment lui faisant face.

La haie est faite par une section d'artillerie, par le 101^e et le 103^e de ligne.

A onze heures et quart, on entre dans la rue de Rivoli. Le jardin des Tuileries est rempli d'une cohue pressée en nombreux étages. Et la rue de Rivoli ! Quel fourmillement aux fenêtres !

A midi précis on arrive sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Le défilé peut s'y étendre un peu plus que dans la rue de Rivoli et présente un caractère grandiose.

Au coin de la rue de Rivoli et de la place, des chevaux de dragons se cabrent, une bousculade se produit et quelques femmes poussent des cris.

Le cortège tourne à droite par le quai de Gesvres où la haie est faite par le 131^e de ligne. Des applaudissements s'élèvent quand passe M. Casimir-Perier, le nouveau Président de la République.

L'arrivée à Notre-Dame

Au moment où le cortège arrive sur le pont Notre-Dame, les cloches de l'église Notre-Dame sonnent à toutes volées.

Le 1^{er} régiment d'infanterie de marine, le 4^e génie, la garde républicaine à cheval s'y massent. Les musiques et les tambours battent aux champs.

Le corbillard, après la descente du corps, se range à la droite de la place, contre l'église. Les chars infinis des couronnes s'arrêtent

derrière lui, tenant toute la longueur de la place.

Les autorités entrent dans l'église, en observant l'ordre du cortège et les délégations se rangent sur la place du parvis.

Il est deux heures quand la fin du cortège débouche sur la place.

A NOTRE-DAME

C'est vraiment à la religion qu'il faut s'adresser quand on veut faire grand.

Toute tendue qu'elle est de draperies noires, l'antique basilique de Paris a un solennel aspect.

Devant elle, le parvis est occupé par les contingents de troupes, qui ont fait halte et qui, massés par section, présentent les armes. En même temps que le bourdon emplit l'air de ses lourds accents, les musiques militaires éclatent, les drapeaux s'inclinent et le corps du Président est reçu par le clergé, qui, cierges allumés et en vêtements de chœur, l'attend devant la grande porte.

A l'instant même, le cortège se forme et les restes mortels de M. Carnot sont placés à hauteur du transept dans le haut catafalque qui atteint aux voûtes.

Tendue de draperies noires lamées d'argent, du sol au sommet des galeries, la merveilleuse métropole resplendit au scintillement des mille bougies qui garnissent les lustres et des feux de couleur verte qui brûlent dans les lampadaires. De distance en distance, des cartouches aux initiales de M. Carnot ou des panoplies au chiffre de la République, se détachent sur les tentures. La chaire disparaît sous un long crêpe orné d'étoile d'argent et des faisceaux, de palmes vertes s'élèvent au-dessus de tous les autres motifs de décoration.

Le catafalque surmonté d'un vaste dais étincelle de lumières. Flanké de torchères à chacun des angles, il a la forme d'un haut sarcophage qui soutiennent quatre anges éplorés.

Exceptionnellement, la messe est célébrée au maître-autel dont la décoration funèbre est remarquable et qui se détache des sombres tentures par le resplendissement des feux.

Etant donnée la longueur présumée de la cérémonie, l'office commence et se poursuit, sans hâte, mais sans perdre un instant.

Avant même que les grands corps de l'Etat aient pris place dans la nef, la levée du corps est faite et la messe commence.

La famille de M. Carnot, en tête de laquelle marchent les fils, s'avance jusqu'aux grilles du chœur. Entre tous, le lieutenant Carnot attire le regard et le retient. Il semble que le costume militaire rende plus frappante l'affliction. Immédiatement après la famille, vient M. Casimir-Perier qu'escortent les autres membres de la Maison présidentielle.

Le corps diplomatique, au grand complet, que dirige Son Excellence le Nonce, va occuper les places qui lui sont réservées.

Le Sénat, la Chambre, les Conseils élus de Paris, la magistrature avec ses costumes rouges et noirs, les académies, avec leurs robes aux nuances multiples, l'armée avec ses uniformes si divers, les hautes administrations de l'Etat, largement représentées, pénètrent dans Notre-

Dame et se rangent dans les travées qui leur ont été réservées.

L'office divin se célèbre ainsi, au milieu d'un religieux recueillement.

Alternant avec l'orchestre militaire, l'orgue emplit les immenses voûtes de ses sons larges, puissants et, comme Saint-Saëns l'anime, il parle avec une éloquence inconnue.

A l'élévation, toute l'assistance est debout et le *Pie Jesu* qu'entonne Faure produit une immense impression.

La messe achevée, le clergé quitte le chœur et vient entourer le catafalque.

C'est S. Em. le cardinal Richard qui donne l'absoute, et pour accomplir cette dernière cérémonie il a revêtu la large chape noire et la mitre blanche.

S'avançant jusqu'à la balustrade du chœur, le vénérable prélat, sous l'impression d'une émotion très visible, prononce une allocution dont on peut juger l'esprit et la portée par le caractère même de la cérémonie.

Les suprêmes prières de la liturgie sont faites enfin, les chœurs répondent aux invocations de l'archevêque et, tandis que l'orgue résonne avec une intensité particulière, les cloches reprennent leur volée, les orchestres jouent, et quand le cercueil apparaît sous le porche, il est salué comme à l'entrée par les drapeaux qui s'inclinent et par les tambours et les trompettes qui battent et sonnent aux champs.

Le cercueil de M. Carnot est replacé sur le char qui va se diriger vers le Panthéon.

Il est une heure et demie.

AU PANTHÉON

A 2 h. 45, la tête du cortège arrive devant le Panthéon et, bientôt après, les restes de M. Carnot sont déposés dans le catafalque élevé au milieu du chœur de l'église laïcisée de la patronne de Paris.

Les quatre discours sont immédiatement prononcés, puis le cercueil est ramené en haut des degrés du Panthéon sur une estrade tendue de noir.

La famille du Président Carnot s'étage sur les marches, du côté droit, et M. Casimir-Perier, entouré de sa Maison, se tient à la même hauteur, du côté gauche.

Les ambassadeurs descendus, le défilé commence.

En tête des groupes paraît le général Sausier. Viennent ensuite les états-major de divisions et de brigades.

Nous voyons aussi passer tous les officiers saluant de l'épée, le 2^e régiment du génie, le 29^e chasseurs et l'infanterie de marine, les élèves de l'École polytechnique et quatre régiment de ligne.

L'artillerie passe, par deux pièces de front et la cavalerie ferme la marche.

En attendant que toutes les corporations et leurs innombrables couronnes se présentent, les restes de M. Carnot sont ramenés dans l'intérieur du Panthéon et bientôt descendus dans les caveaux où il vont définitivement reposer.

La cérémonie est virtuellement finie.

Les invités officiels rejoignent leurs voitures.

Immédiatement après le passage du dernier e-cadron, M. Casimir-Perier a quitté le Panthéon.

La famille Carnot est entrée à ce moment dans l'édifice.

Pendant quelques moments encore, la dépouille de M. Carnot est demeurée sur l'estrade extérieure.

Quand on l'a descendue dans le caveau, on a maintenu une garde autour du catafalque du portique désormais vide, et les innombrables sociétés qui ont défilé, n'ont passé que devant une représentation illusoire.

Les sociétés qui se distinguaient par leurs couronnes et leurs insignes occupaient un espace qui s'étendait du Panthéon au Louvre, en suivant les sinuosités de l'itinéraire.

Il ne faut songer ni à les énumérer ni à décrire leurs attributs.

Un certain nombre de compagnonnages suivaient en corps.

Très peu de francs-maçons en somme, et encore se tenaient-ils au dernier rang.

Les couronnes

Plus de trois mille couronnes, à la file sur un espace de 4 kilomètres !!!

Citons en quelques-unes :

La couronne de M. Casimir-Perier, deux mètres de diamètre, en roses rouges, enroulés, sur un côté, de feuilles de palmiers. C'est elle qui occupe la première place dans le défilé.

Couronnes des Ecoles Polytechnique et de Saint-Cyr, toutes deux en argent ciselé, d'une dimension de près de deux mètres.

La première faite d'une énorme palme, la seconde formée de deux branches de chêne et de laurier entrelacées.

Les promotions 1837 et 1868 de l'Ecole Polytechnique dites « Promotions Carnot » ont fait un hommage personnel : couronne d'immortelles et de palmes en argent.

Couronne des dames de Mulhouse particulièrement touchante, entièrement composée de myosotis, nouée d'un nœud alsacien sur lequel se détache une grosse touffe de lierre, symbole de fidélité.

Couronne de l'Empereur de Russie, de 4 mètres 50 de diamètre, en orchidées aux nuances mauve et crème ; au centre de la couronne et venant de tous côtés rejoindre les fleurs, se trouve une grande gouache peinte à la main, représentant les armes de Russie.

Au nom de l'amiral Avelano et au nom de l'escadre, couronne aux couleurs de la marine russe, blanche et bleue, des myosotis et du lilas blanc. Au-dessus, des palmes vertes enroulées autour de la couronne, des drapeaux russes et français en soie.

Couronne de M^r l'archevêque de Paris, de 2 mètres 50 de diamètre, toute blanche, en lis et gardénia avec un rebord de fleurs de la Passion. Au milieu se dessine la croix apostolique en blanches orchidées.

Couronne de l'Assistance publique, 3 mètres 50, à fond de verdure, palmes et fougères, piquée d'iris et de lilas mauve, ornée d'un large ruban endeuillé aux couleurs de la ville de Paris.

La Chambre des députés : couronne de 4 m. 50 de diamètre, tout entière de roses « la France », reposant sur une pyramide de verdure.

La Colonie italienne : couronne de 3 mètres de diamètre, en orchidées de toutes variétés.

L'Ambassade d'Espagne : trois couronnes de 3 mètres de diamètre, en orchidées mauves.

L'Empereur d'Allemagne : couronne de 2 mètres de diamètre en rose Gloire et orchidées mauve ornée d'un ruban blanc sur lequel est frappé en or le chiffre impérial avec la couronne de Charlemagne : c'est à peu près la couronne qui figurait aux obsèques de MacMahon.

Couronne de LL. MM. le roi et la reine des Belges : orchidées, rubans aux couleurs de Belgique, couronne royale brodée en or.

Couronne de la République argentine, moitié en orchidées, moitié en bégonias et en

phénix. Elle a 3 mètres de diamètre et s'enroule d'une écharpe blanche et bleue voilée de crêpe.

La Colonie hellénique. — Couronne de 3 mètres de diamètre, en gardénia, orchidées et roses variées.

Le Gouvernement grec. — Couronne de 2 mètres 75 de diamètre en orchidées variées.

La Reine d'Espagne. — Couronne de 2 mètres 50 de diamètre en orchidées.

Le Roi de Portugal. — Couronne de 3 mètres de diamètre en orchidées variées. Catleya, ruban aux couleurs portugaises timbré des armes du royaume.

La Chambre de commerce italienne. — Couronne de 3 mètres de diamètre en orchidées avec des palmes.

La Chambre de commerce austro-hongroise. — Couronne de 2 mètres 50 de diamètre en roses de toutes espèces.

Les postes et télégraphes. — Couronne de 3 mètres 50 de diamètre en orchidées, fougères et palmes.

Pour donner une idée de l'élan que le respect et le patriotisme ont imprimé à cette manifestation, citons deux faits : une société de province a envoyé à Paris un corbillard, chargé de deux mille francs de fleurs ; le groupe de l'Alimentation parisienne, comprenant sept cents syndicats, a réuni trente-cinq mille francs dépensés en achats de fleurs.

En résumé, en ajoutant aux dépenses faites à Paris celles de province, on peut évaluer à six ou sept millions les frais que se sont imposés les Français pour donner à l'expression de leurs regrets le caractère de grandeur digne du noble citoyen qui va reposer au Panthéon.

Couronne du Conseil municipal de Paris, en perles.

Couronnes de roses de toute nuance avec cette inscription : « En témoignage des vives sympathies et de la haute estime du prince et de la princesse de Galles. Marlborough house. »

Couronne de la Marine en roses portée par quatre artilleurs de la Marine et suivie par quatre matelots et quatre soldats de l'infanterie de marine.

Couronne de la colonie suisse en camélias blancs.

Couronne du Muséum d'histoire naturelle toute en feuillage d'arbres rares traversée par une grande palme avec transparent héliotrope.

Couronne de la ville de Bordeaux en roses et lilas blancs.

Sur un char spécial attelé de deux chevaux caparaçonnés, la couronne du Sénat, immense, en roses, reines-marguerites et orchidées.

Portée à bras, la couronne du personnel du Sénat.

Les autres chars au nombre de huit surchargés de couronnes parmi lesquelles celles de la Maison militaire du Président, des villes de Caen, Chambéry, Préfet du Rhône, légation du Pérou, manufacture des Gobelins, Compagnie des agents de change, les Alsaciens de Strasbourg, société des artistes français, couronne des préfets de la République en violettes et roses, Ministre du Japon en ceillels blancs et rouges.

Le consistoire central des Israélites de France, les différents ministères, M^r Casimir-Perier, les légations du Chili, de Colombie, de Guatemala.

Une couronne d'orchidées avec palmes portant cette inscription : « A M. Carnot, ses ministres. »

Couronne du Bey de Tunis, couronne de l'ambassadeur des Etats-Unis en roses artificielles, couronne du Président de la République argentine, l'Université de Paris en feuilles d'or, orchidées et roses, un groupe d'étudiants catholiques, le tribunal de commerce de la Seine, la société suédoise et norvégienne à Paris, la fédération des sapeurs-pompiers de France et d'Algérie, le personnel du service de M. le Président de la République, l'Union des femmes de France, le général Saussier, plusieurs couronnes de lycées, Manuel Ruiz Zorrilla et le parti républicain espagnol, colonie française de Constantinople, société française de Philadelphie.

Couronne de l'Exposition de Lyon. Couronne de la colonie sénégalaise, portée par quatre Sénégalais.

Couronne de la Côte-d'Or. Sur un char attelé de six chevaux, et décoré de drapeaux, une immense couronne de la ville de Mustapha.

Derrière, le char à quatre chevaux de l'Algérie tout orné de fleurs, avec une grande couronne.

Puis, plus de cinquante couronnes des villes et communes de France.

Couronnes des Sociétés artistiques et lyriques ; couronnes des écoles supérieures et collèges ; couronnes des étudiants de France sur un grand char tout couvert de crêpe ; couronnes de la Fédération des officiers de pompiers de France suivie par celles des différentes délégations de pompiers.

Couronnes des agents de police également sur un char à six chevaux.

Couronnes de nombreux magasins et maisons de commerce, couronnes des sociétés de tir et de gymnastique, etc., etc.

LES ACCIDENTS

De nombreux malades ont été soignés dans les postes de secours.

Au poste de l'avenue Gabriel, trente personnes, atteintes de syncope, d'insolation, d'indigestion ou d'évanouissement ont été secourues ; parmi ces malades, M^{lle} Baly qui a eu le crâne fendu par une bouteille jetée par un individu perché sur un arbre.

Au Palais de l'Industrie, seize ou dix-sept personnes ont été amenées, dont l'officier de paix du XV^e blessé par un coup de pied de cheval.

Au bureau des omnibus, à l'angle de la place de la Concorde, plus de cent personnes atteintes de crises de nerfs, d'insolation et d'évanouissement, ont été soignées ; un ouvrier nommé Maillet est tombé sur le bord d'un trottoir et s'est fendu le crâne ; un gardien de la paix a été blessé d'un coup de pied de cheval.

A l'ambulance volante du jardin réservé des Tuileries, une quinzaine de malades. Un jeune homme, M. Cevale, monté sur un pilastre et appuyé sur un vase, perdit l'équilibre, tomba sur les lances de la grille des Tuileries et se perça le ventre ; M. Cevale est mort sur le coup ; dans sa chute, il entraîna le vase sur lequel il s'appuyait et celui-ci brisa la jambe d'une jeune fille, M^{lle} Darbet.

A la mairie du 1^{er} arrondissement, dix malades ont été soignés.

A l'Assistance publique, dix-neuf personnes ont été amenées.

A l'ambulance du square de la Tour-Saint-Jacques, 147 personnes, parmi lesquelles M. le sénateur Drouhet, ont reçu des soins. Une dame, âgée de 60 ans, M^{me} Vinet, a eu la jambe cassée dans la foule. Elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

Une panique

A midi et quart, après le passage de la délégation des étudiants de France, une courte et violente panique s'est produite sous les arcades de la rue de Rivoli, entre la rue Rouget-de-l'Isle et la rue Cambon. Tout à coup, sans que rien eût pu le faire prévoir, une poussée formidable renverse les chaises, les escabeaux, les échelles.

De bouche en bouche le cri vole : « Une bombe ! une bombe ! » Des femmes tombent évanouies. Le cortège est un moment coupé. Un agent qui voit fuir un jeune homme se précipite sur lui croyant que c'est un anarchiste et que cet anarchiste vient de faire un mauvais coup. Au coin de la rue Cambon, un monsieur d'un certain âge, qui vient à la rencontre des fuyards et qui, par conséquent, ne sait rien de ce qui s'est produit, en arrière de ceux-ci, répond avec gravité aux pauvres femmes qui l'interrogent anxieusement : « Oui, c'est une bombe ! »

Renseignements pris, il s'agissait simplement du cheval d'un officier qui a fait un

écart et s'est cabré. Une femme très énervée sans doute par cette longue station sous les rayons d'un soleil ardent, a pris peur. Il n'en fallu davantage pour créer la légende de la bombe. Il ne semble pas que les conséquences de cette panique soient très graves. Pourtant, il y a eu beaucoup de chutes et beaucoup de contusions. Une quinzaine de femmes se sont évanouies.

Les locations des fenêtres

On peut dire que, sur le parcours, tous les locataires qui le voulaient ou qui en ont eu besoin paieront leur loyer du 15 juillet avec le produit de ces locations. Ceux qui invitaient des amis étaient tenus pour des millionnaires.

Les plus bas prix qu'atteignait une fenêtre située dans une voie transversale ayant vue sur la rue de Rivoli était de 50 francs. Une seule place de balcon, au cinquième sans garantie de l'encombrement, valait au minimum 15 francs.

Une dame ayant dans un grand hôtel un appartement en façade de 40 francs par jour, avec trois fenêtres, n'a consenti à le céder que moyennant une indemnité de 2,000 francs — qu'elle a d'ailleurs obtenue.

On affirme que M. le baron Hirsch a loué dans un autre hôtel, moyennant quinze mille francs, un balcon pour y recevoir des invités.

Enfin — mais il faut aussi faire la part des exagérations — on dit qu'une grande maison aurait loué sa façade entière pour cinquante mille francs.

Ce qui est sûr, c'est que, à la hauteur de la place du Châtelet, les fenêtres valaient, au minimum, cent francs l'une. Le magasin de Pygmalion, situé en face, loua les siennes cent cinquante francs, au profit d'une œuvre de bienfaisance.

LE MINISTÈRE

Le ministère Dupuy est constitué avec tous les ministres de l'ancien Cabinet.

Cette combinaison, approuvée par un grand nombre d'hommes politiques, est encore la meilleure.

Deux cents anarchistes arrêtés

En prévision des manifestations qui auraient pu se produire sur le parcours du cortège, la préfecture de police a procédé hier matin, tant à Paris que dans la banlieue, à l'arrestation de deux cents anarchistes avérés.

Une nouvelle sensationnelle

M. le comte de Münster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, avait fait savoir dès le matin à M. Charles Dupuy, président du Conseil des ministres, et à M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, qu'à l'occasion des obsèques de Carnot, S. M. l'empereur Guillaume II avait gracié les deux officiers français, MM. Degouy et Daguet, condamnés à la suite du procès de Leipzig.

M. Charles Dupuy transmet cette nouvelle au Président de la République dès son arrivée au salon réservé de l'Elysée.

M. Casimir-Perier prie alors le président du conseil de remercier l'empereur d'Allemagne de la grande pensée qu'il a eue en un jour comme celui-ci.

La nouvelle de la grâce s'est répandue rapidement dans l'Elysée et produit une profonde émotion.

BULLETIN FINANCIER

30 juin 1894.

On débute en reprise sur hier et au commencement de la séance on a des idées moins sombres. C'est du reste aujourd'hui le commencement de la liquidation et la réponse des primes.

Après la réponse des primes on retourne un peu en arrière tout en restant à un niveau supérieur à celui d'hier, en résumé on est calme.

Le 3 0/0 oscille entre 100.40 et 100.50.
 Les actions de nos grands établissements de crédit ont en général d'assez bonnes tendances. Le Crédit foncier se retrouve à 959.75. Le Crédit lyonnais à 737.50 et la Banque de Paris à 662.50.
 Nos grands chemins, un peu faibles encore au début, tendent ensuite à se relever. Les recettes sont bonnes.
 Le Suez est à 2,871.25.
 Les porteurs d'obligations de la Banque centrale du Crédit foncier de Russie n'ont pas à hésiter à échanger leurs titres. Le délai expirant le 3 juillet, l'échange leur donne un titre absolument garanti d'une valeur nominale supérieure et les met en outre à l'abri des éventualités menaçantes que déterminerait la continuation de l'état de choses actuel.
 L'Italien a repris à 79.05. L'Extérieure est à 65 1/2 manifestant de meilleures dispositions.
 Le 4 0/0 Turc cote 24.50.
 La réponse des primes sur le 3 0/0 s'est faite à 100.32, à 79.05 sur l'Italien, à 65 7/16 sur l'Extérieure.

DE LAVIGERIE,
 22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 2 Juillet
 Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 26, Saumur.

Barymètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.	au-dessus 25°
Ce matin, à 8 h.	au-dessus 22°
Midi,	au-dessus 27°
Hausse,	» m/m
Baisse,	» m/m
Température minima de la nuit	au-dessus 19°

Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

Procès-Verbal de la séance
 Les membres de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur se sont réunis le samedi 30 juin 1894, sous la présidence de M. Achille Girard, président.
 Etaient présents : MM. Chapin, Vinsonneau, Hutrel, Frenzer, Goblet, Sourdeau, Forge, Bourguignon, secrétaire.
 MM. Sabatier, vice-président, Mignon et Picherit s'étaient excusés.
 Le Président adresse à la réunion les paroles suivantes :
 « Messieurs,
 Notre réunion mensuelle de juin 1894 coïncide avec un affreux deuil national.
 M. Carnot, le vénéré Président de la République que la France pleure, a été lâchement assassiné le 24 courant et sa dépouille mortelle n'est pas encore rendue à sa dernière demeure.
 Tous les corps constitués, s'associant à la douleur patriotique de la nation entière, ont suspendu leurs séances, portant ainsi un respectueux hommage à la mémoire de celui qui n'est plus et montrant à sa famille éplorée l'estime immense qu'il avait su inspirer.
 Je vous demande donc, Messieurs, de ne pas nous contenter de l'adresse signée de vous tous, envoyée par la Chambre Consultative à M. le Président du Conseil au lendemain du fatal événement, mais de suspendre la séance devant ce terrible malheur et de la reporter à la date que vous voudrez bien fixer. »
 La Chambre donne son approbation unanime et décide que la réunion sera remise au samedi 7 juillet.
 La séance est levée.
 Pour copie conforme,
 Le Secrétaire, BOURGUIGNON.

SAUMUR
 Jeudi dernier, la circulaire suivante avait été adressée par M^r l'Evêque à MM. les curés du diocèse :
 « Angers, le 28 juin 1894.
 Monsieur le curé,
 Je suis informé par M. le Préfet que plusieurs maires ont témoigné le désir que le glas funèbre fût sonné dans leurs communes, à l'heure où se célébreront, à Paris, les obsèques de M. le Président de la République. Vous voudrez bien vous conformer à ce désir s'il vous est manifesté, et, en général, vous accueillerez favorablement toutes les demandes qui pourraient vous être faites d'associer la

religion aux manifestations de deuil que provoque dans toute la France l'abominable attentat qui vient de la consterner.
 » Recevez, Monsieur le curé, l'assurance de mon affectueux dévouement.
 « François-Désiré, évêque d'Angers. »
 D'après les ordres donnés par M^r l'Evêque, toutes les cloches de la ville ont sonné hier, après midi, le glas funèbre de M. Carnot.
 Dans nos rues, beaucoup de drapeaux ont été arborés cravatés de crêpe. Les reverbères du Théâtre, du Square et les deux premiers du pont Cessart étaient également recouverts de crêpe et allumés.

Le noyé d'hier
 Hier, vers 1 heure 1/2, deux jeunes gens, Gros et Perrodeau, voulant se baigner, se mirent à l'eau en face la rue des Noyers, au-dessus des bateaux à laver. En cet endroit la profondeur est de trois à quatre mètres.
 Perrodeau n'était pas fort nageur, puis il y avait une heure à peine qu'il était sorti de table. A peine à l'eau il disparut. Aux appels de son camarade, des secours arrivèrent ; plusieurs nageurs plongèrent à diverses reprises, sans résultat. Le courant avait entraîné le jeune homme, et ce n'est qu'après une demi-heure de recherches qu'il fut retrouvé en face la rue du Palais-de-Justice. Il donnait encore quelques signes de vie, et le docteur Coutant crut pouvoir le ranimer ; mais ses efforts furent impuissants : bientôt Perrodeau rendit le dernier soupir.

Son père, dans une douleur inexprimable, s'évanouit quand il reçut le corps de son fils, et sa mère témoigna une affliction égale. Leur pauvre fils était un bon garçon, fort estimé de tous ses camarades d'atelier. Il avait tiré au sort cette année.

BRÉZÉ

Suicide par pendaison
 Samedi dernier, vers 3 heures du matin, Plumereau, journalier à Brézé, se levait et sortait dans sa cour. Une demi-heure après, sa femme, restée au lit, fut réveillée par des plaintes lointaines semblant poussées par son mari. Elle s'habilla, requit l'aide d'un voisin et, après quelques recherches, on trouva Plumereau pendu dans une cave. Le voisin coupa la corde ; mais le journalier ne donnait plus signe de vie. Tous les soins prodigués par le médecin immédiatement mandé restèrent sans effet.
 Plumereau s'adonnait à la boisson et à la paresse. Au dire de sa veuve, il ne gagnait même pas l'argent de son tabac et empruntait à tout le monde. Désespéré de se voir refuser tout crédit, il se tua.

GENNES

Incendies
 Voici les incendies de bois qui recommencent :
 Samedi dernier, vers 4 heures du matin, le feu éclatait presque en même temps dans le bois du Vertelet, commune de Gennes, et dans la forêt de Milly, et détruisait 51 hectares de chênes brades et ajonc appartenant, savoir : 1 hectare à M. Renard, fermier à la Cour-d'Avor, commune de Gennes ; 30 hectares à M. Baudrier, propriétaire à Gennes ; et 20 hectares à M. Voisin, propriétaire de la même localité.
 Les pertes évaluées à 300 fr. pour M. Renard, à 9,000 fr. pour M. Baudrier, et à 6,000 fr. pour M. Voisin, sont couvertes par des assurances.
 L'incendie, qui n'a été maîtrisé qu'à 3 heures du soir et dont les causes sont encore inconnues, s'est étendu sur la commune de Louerre ; mais les détails manquent sur ce dernier sinistre.

VIHIERS

Mort accidentelle
 Le 30 juin, Onillon, journalier à Vihiers et employé au service de M. Cailleau, négociant, revenait de la gare de Martigné-Briand, conduisant deux charrettes d'engrais, lorsque, à mi-chemin de la route d'Aubigné à Montilliers, il croisa une voiture chargée de foin dont il

voulut se garer. Malheureusement, par suite d'un incident inexplicable, il tomba sous la roue de la voiture qui lui écrasa la poitrine.
 Le docteur Ruais, appelé sur le champ, ne put que constater le décès.

ANGERS

Les couronnes angevines
 Il y a eu foule toute la journée de samedi devant le magasin de M^{me} Letourneau, pour admirer la superbe couronne de la municipalité d'Angers, qui a figuré hier aux obsèques de M. Carnot.
 C'est un véritable chef-d'œuvre artistique qui fait le plus grand honneur à M^{me} Letourneau. Cette couronne, qui a plus de huit mètres de circonférence, porte à sa partie supérieure, au milieu d'un parterre de clématites et d'œillets, une grande croix de la Légion d'honneur en fleurs blanches, et à sa base les armes de la ville d'Angers, en immortelles, se reposant sur des roses ; sur le tout court un large ruban tricolore où on lit l'inscription suivante :
 La ville d'Angers à Carnot, Président de la République.
 Nous avons vu aussi une autre couronne fort jolie, portant : Une Lorraine.
 M^{me} Dorgère s'est également surpassée dans la confection des couronnes du « Grand Cercle du Progrès », des Fonctionnaires de Cholet », du « Personnel et des élèves de l'Ecole des arts ». On remarquait particulièrement celle du « Grand Cercle du Progrès », toute en roses M^{me} Carnot et France, disposées d'une très heureuse façon.
 Celle des « Arts et Métiers » est en roses rouges et blanches d'une disposition différente. Ces couronnes ont été très admirées.

Etat-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES
 Le 29 juin. — Fernand-Auguste Dubois, rue de Fenet, 6 ; — Alexandrine-Marie Gaborieau, route de Varrains.
 PUBLICATIONS DE MARIAGE
 Adrien-Thomas-Léon Marchand, négociant, à Paris, et Anne-Louise-Marie Goluchowski, modiste, à Saumur.
 François Gallais, cultivateur, à Saumur, et Ferdinande Bichon, cultivatrice, à Turquant.
 MARIAGES
 Le 30 juin. — Daniel-Michel Audigier, ajusteur, a épousé Lucie-Louise Taupin, domestique, tous deux à Saumur ; — Eugène-Victor Chesneau, imprimeur, a épousé Marie Vergnol, lingère, tous deux à Saumur.
 DÉCÈS
 Le 29 juin. — Berthe Brignon, sans profession, 17 ans 1/2, célibataire, rue Basse-Saint-Pierre.
 Le 1^{er} juillet. — Jeanne-Camille Guillou, veuve de Paul-Alfred Guérin, propriétaire, 77 ans, rue de Bardoux, 70 ; — Anguste Perrodeau, menuisier, 20 ans 1/2, célibataire, quai de Limoges.

Théâtre de Saumur

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs la 2^e représentation de *Madame Sans-Gêne*, le mercredi 41 juillet.
 Ce sont les mêmes artistes qui interpréteront le chef-d'œuvre de Sardou.
 M^{me} Berny, MM. Chautard, Plan, Mallarmé, Camis, etc., etc., obtiendront le même succès que précédemment.
 Nous pouvons affirmer à nos lecteurs que, rarement, ils auront été à même de voir plus merveilleux spectacle.
 Cette fois encore, nous l'espérons, le théâtre sera trop peül.

A quoi le Tapioca Riis doit donc sa réputation ? demandait-on : à ce qu'il est le meilleur, tout simplement. Essayez-en et vous verrez.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire et du Loir-et-Cher pour leur permettre de se rendre à Paris.
 Ce train partira de Tours, le jeudi 12 juillet à 11 h. 3 matin.
 Il desservira les stations comprises entre Trélazé, Sainte-Maure, Verneuil-Saint-Germain, Menneton-sur-Cher, Châteaurenault, Plessis-Pellouailles, Longué, Arnage, La Chapelle-du-Chêne, La Flèche, Aubigné, Romorantin, Tours, Blois et Mer.
 Au retour, le départ de Paris aura lieu le mardi 17 juillet à minuit 45 (nuit du lundi au mardi).
 Toutefois, les voyageurs auront la faculté de partir, soit par ce train, soit par le train n° 1 partant de Paris à 12 h. 45 matin, les 18, 19, 20 et 21 juillet.
 Prix des places aller et retour (timbre quit-tance de 0,10 non compris) : 2^e classe, 17 fr. ; 3^e classe, 12 fr.
 La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 11 juillet à 6 heures du soir.

Chemins de fer de Paris à Orléans

Transport à demi-tarif des OUVRIERS AGRICOLES allant faire la moisson en Beauce, dans l'Orléanais, le Berry, la Touraine, etc.
 A partir du 1^{er} juillet 1894, une réduction de 30 0/0 sur les prix des places de 3^e classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :
 Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteaurenault, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteaurenault, Vierzon à Saincaize.
 Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie un parcours de 100 kilomètres au minimum (soit 200 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre ; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et minimum de deux mois.
 CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR
 Séance du 1^{er} Juillet 1894
 Versements de 87 déposants (10 nouveaux) 23,836 fr.
 Remboursements, 38,816 fr. 75
 La Caisse paie 3 fr. 25 pour cent.

UN DEMI-SIÈCLE DE SUCCÈS
 Le Seul Véritable Alcool de Menthe c'est
RICQLÈS
 Souverain contre Indigestions, Dysenterie, Cholérine, Maux d'Estomac, de Cœur, de Tête. Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse, calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.
 PRÉSERVATIF CONTRE LES ÉPIDÉMIES
 Eau de Toilette et Dentifrice exquis
 Exiger le nom DE RICQLÈS sur les flacons.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, de rhumatismes et de hernies, un moyen infailliable de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.
 Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

TISANE DUSSOLIN
 La Tisane Dussolin guérit l'Anémie, la Chlorose, les Lourdeurs et Maux de tête, les Rhumatismes, la Goutte, les Douleurs ; elle reconstruit et purifie le sang, chasse les humeurs.
 Prix : 4^{fr}50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DEREGE, 21, rue des Capucines, et toutes les Pharmacies de France.
 Dépôt à Saumur, Pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

Pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion du pèlerinage de Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), il est délivré, chaque année, du 1er mai au 31 octobre inclusivement, des billets aller et retour de toutes classes pour les stations d'Auray et de Sainte-Anne-d'Auray, avec réduction de 40 0/0 en 1re classe, de 35 0/0 en 2e classe et de 30 0/0 en 3e classe sur le double des prix des billets simples, aux gares et stations de la ligne de Tours au Mans et aux stations situées à l'ouest de ladite ligne, ainsi qu'à celles comprises entre Tours et Ingrandes-sur-Vienne (Port-de-Piles) exclu.

Les billets de pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs (les trains-poste et les trains-express exceptés); ils sont valables pour le re-

tour jusqu'au lendemain du jour dans lequel ils ont été délivrés; ceux délivrés au départ d'une gare située à plus de 100 kilomètres de Sainte-Anne-d'Auray ou d'Auray sont valables pendant quatre jours, comptés de minuit à minuit, le jour de départ compris.

Les voyageurs, en provenance des au-delà de d'Auray vers Lorient, Quiberon ou Pontivy, porteurs de billets pour Sainte-Anne-d'Auray, auront la faculté de s'arrêter vingt-quatre heures à Auray, tant à l'aller qu'au retour; de même, les voyageurs, en provenance des au-delà de Sainte-Anne-d'Auray vers Vannes, porteurs de billets pour Auray, auront la faculté de s'arrêter vingt-quatre heures à Sainte-Anne-d'Auray, tant à l'aller qu'au retour, mais, dans ces deux cas, la durée de validité des billets ne sera pas augmentée.

En outre, il est délivré, du 1er mai au 31 octobre, aux gares d'Auray et de Sainte-Anne-d'Auray, des billets aller et retour, à prix réduits, pour Quiberon, exceptionnellement valables pour deux jours.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 30 juin 1894

LYON: La visite présidentielle à l'Exposition (24 juin). — Assasinateur du Président de la République. — Arrestation du meurtrier, sur la place de la Chambre du Commerce. — La Chambre occupée par M. Carnot à la Préfecture. — M. Carnot sur son lit de mort. — Aux abords du Consulat d'Italie. — Ce pillage du café Casati. — Le préfet du Rhône apportant la nouvelle au théâtre. — Départ du convoi funèbre de la préfecture de Lyon. — La nouvelle préfecture de Lyon, le jour de l'arrivée de M. Carnot. — PARIS: Arrivée du convoi funèbre à l'Elysée. — La chapelle ardente, au palais de l'Elysée. — Deux dessins originaux de M. Carnot. — Le château de Presles. — La maison de M. Carnot à Nolay (Côte-d'Or). — PORTRAITS: M. Rivaud, préfet du Rhône. — M. le Dr Gailleton, maire de Lyon. — M. Bouffier, président du Conseil général. — M. le docteur Poncet. — NOUVEAU: La Mode en Juin 1894. — En supplément: Rédemption. roman de M. G. Lenôtre, illustration de M. P. Vidal.

Le numérp: 50 centimes

Marché de Saumur du Samedi 30 Juin

Table with market prices for various goods like Froment-commerce, Bœuf 100, vache, kil., etc.

Le Gérant, L. DELAUNAY

Etudes de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12; De M. H. LECOQ, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1; Et de M. DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

SUR LICITATION EN DOUZE LOTS DE DIVERS IMMEUBLES Sis communes de Doué-la-Fontaine et de Douces

Un Grand Clos

Renfermé de murs TERRES, PRÉS ET VIGNES Indivis entre M. veuve Hublot-Lecoq et ses enfants.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M. DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, le Dimanche 29 juillet 1894, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra: Qu'en exécution d'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré,

Et aux requêtes, poursuite et diligence de: 1. Madame Marie-Adèle-Elisa-Berthe Lecoq, propriétaire, demeurant à Cholet, rue Nationale, numéro 117, veuve de M. Eugène Hublot; 2. Madame Marie-Marthe Hublot, épouse assistée et autorisée de M. Adolphe Cailleau, propriétaire, avec lequel elle demeure à Cholet, et celui-ci pour la validité; 3. M. Fernand-Arthur Hublot, propriétaire, demeurant à Cholet; 4. M. Maurice-Ernest-Marie Hublot, propriétaire, demeurant également à Cholet; 5. Mademoiselle Louise-Fernande-Renée Hublot, célibataire, majeure, demeurant aussi à Cholet;

Demandeurs, ayant M. LE RAY pour avoué;

Contre: 1. M. Edouard Roux, expert, demeurant à Doué-la-Fontaine, pris tant comme administrateur des biens et affaires de M. Georges-Eugène-Fernand Hublot, en dernier lieu propriétaire, demeurant ville de Cholet, rue Ilorche, actuellement interné à l'asile d'aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du Tribunal civil de Cholet, en date du dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille dudit aliéné non interdit prise sous la présidence de M. le Juge de paix de Cholet, le quatorze avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze, que comme mandataire spécial dudit M. Georges Hublot, à l'effet de le représenter dans l'instance en licitation dont s'agit, aux termes d'un autre jugement dudit Tribunal de Cholet, en date du trentun mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré;

2. M. Arthur Lecoq, propriétaire, demeurant à Cholet, pris en qualité de tuteur ad hoc de la mineure Mademoiselle Marthe-Marie-Juliette Hublot, fonctions auxquelles il a été nommé, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et Madame veuve Hublot-Lecoq, sa mère et

tutrice naturelle et légale, par délibération du conseil de famille de la mineure, prise sous la présidence de M. le Juge de paix du VIIIe arrondissement de Paris, le dixsept avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze;

Défendeurs, ayant Me LECOQ pour avoué;

En présence ou lui dûment appelé de M. Louis Dechaume, propriétaire et marchand de chevaux, demeurant à Doué-la-Fontaine, pris en qualité de subrogé-tuteur ad hoc de la mineure Mademoiselle Marthe-Marie-Juliette Hublot, fonctions auxquelles il a été nommé, en raison de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et M. Fernand-Arthur Hublot, son frère et subrogé-tuteur, par la délibération sus-énoncée prise sous la présidence de M. le Juge de paix du VIIIe arrondissement de Paris, le dixsept avril mil huit cent quatre-vingt-quatorze et qu'il a acceptées, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé par ledit magistrat, le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de Me DOUSSAIN, notaire, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente sur licitation des immeubles indivis entre Madame veuve Hublot-Lecoq et ses enfants, sur les lotissements et mises à prix ci-après fixés d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION ET MISES A PRIX

I. — Commune de Doué

Premier Lot

Une pièce de terre, nommée le Grand-Clos, renfermée de murs, quartier de la Chapelle, contenant deux hectares cinquante et un ares cinquante centiares, comprise au cadastre sous le numéro 45 de la section E, joignant au nord Mademoiselle d'Isle, au levant et au couchant des chemins.

Mise à prix, onze mille francs, ci 11,000

Deuxième Lot

Une pièce de terre, nommée le Pré-des-Noues, contenant un hectare quarante-cinq ares cinquante centiares, comprise au cadastre sous les numéros 742 et 743 de la section G, dont un hectare en prairie naturelle et le surplus en terre labourable, joignant au nord M. Dechaume, au levant un chemin, au midi M. Vauvert et au couchant M. Collet et autres.

Mise à prix, quatre mille cinq cents francs, ci 4,500

Troisième Lot

Un morceau de terre, situé au lieu dit les Prés-Fontaines, contenant quatre-vingt-dix-neuf ares, compris au plan cadastral sous le numéro 373 de la section A, joignant au nord M. Guérineau, au midi M. Pattée et au couchant M. Chatenay.

Mise à prix, trois mille francs, ci 3,000

Quatrième Lot

Une pièce de terre, située au lieu dit la Croix-Vallée, contenant un hectare quatre-vingt-trois ares soixante-dix centiares, comprise au plan cadastral sous les numéros 3 et 4 de la section H, joignant au nord et au levant des chemins, au midi un chemin et M. Guillon, au couchant un chemin et M. Rullier.

Mise à prix, six mille francs, ci 6,000

Cinquième Lot

Vingt ares vingt centiares de terre, aux Epinards, compris au plan cadastral sous le numéro 277 de la section H, joignant au nord un sentier, au levant M. Léger, au midi M. Parent, et au couchant les Récollets.

Mise à prix, quatre cents francs, ci 400

Sixième Lot

Une pièce de terre, dont vingt ares environ en sainfoin et le surplus en vigne, située au lieu dit les Grands-Champs, contenant un hectare soixante-dix ares dix centiares, comprise au plan cadastral sous les numéros 579, 580 et 581 de la section H, joignant au nord M. Guillon, au levant un chemin, au midi la route de Baugé et au couchant M. Pouteau.

Mise à prix, quatre mille deux cent cinquante francs, ci 4,250

Septième Lot

Un pré naturel, situé au lieu dit le Champ-Gras, contenant un hectare un are cinquante centiares, compris au plan cadastral sous le numéro 340 de la section C, joignant au nord un chemin, au levant M. Dechaume, au midi la route d'Angers et au couchant M. Dechaume.

Mise à prix, trois mille cinq cents francs, ci 3,500

Huitième Lot

Un morceau de vigne, situé au lieu dit le Petit-Chemin, contenant environ soixantedix ares quarante centiares, compris au plan cadastral sous les numéros 868, 875, 877 et 78 de la section H, joignant au nord mademoiselle Deshaies, au levant M. Beaumont, au midi un sentier et au couchant M. Grimault et autres.

Mise à prix, dix-sept cents francs, ci 1,700

Nouvième Lot

Un morceau de terre, situé au lieu dit les Coumbres ou la Croix-de-Gain, contenant trente-un ares dix centiares, compris au cadastre sous le numéro 441 de la section F, joignant au nord M. Giraud, au levant M. Jacques Ferrault, au midi et au couchant des chemins.

Mise à prix, mille francs, ci 1,000

Dixième Lot

Un morceau de terre et vigne, faisant partie d'une plus grande pièce, située au canton des Noues, contenant environ un hectare quatre-vingt-dix ares vingt-trois centiares, compris au plan cadastral sous les numéros 133 et 136 p de la section H. Ce morceau à prendre vers le nord de ladite pièce, joint au levant MM. Neau et Pinier, au midi le onzième lot ci-après et M. Pouteau et au couchant le chemin des Noues.

Mise à prix, trois mille francs, ci 3,000

Onzième Lot

1° Un morceau de terre et vigne, faisant partie de la même pièce des Noues, contenant environ un hectare trente-cinq ares quatre-vingt centiares, compris au plan cadastral sous les numéros 135 p, 136 p, 137 et 138, joignant au nord le dixième lot ci-dessus, au levant MM. Pinier et Neau ou Collet et autres, au couchant M. Pouteau.

2° Et une parcelle de terre, sise au même lieu, contenant environ vingt-un ares quarante centiares, comprise au cadastre sous le numéro 134 p de la section H, joignant au nord le dixième lot ci-dessus, au levant M. Pouteau et au couchant le champ des Noues.

Mise à prix, deux mille cinq cents francs, ci 2,500

II. — Commune de Douces

Douzième et dernier lot.

Un morceau de terre, situé au canton de la Malcease, contenant soixante-six ares, joignant au nord M. Cheneveau, au midi M. Etienne David et au couchant la route.

Mise à prix, deux mille francs, ci 2,000

Total des mises à prix: quarante-deux mille huit cent cinquante francs, ci 42,850

S'adresser, pour renseignements:

1° A M. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2° A M. LECOQ, avoué-licencié à Saumur, 1, rue Pavée, avoué collicitant;

3° A M. DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DAUPHIN.

A CEDER Pour cause de changement de position du mari

Magasin de Tapisseries, Broderies, Mercerie. — Occasion à saisir. S'adresser au bureau du journal.

UN Petit HOTEL à Céder très avantageusement pour cause de cessation de commerce.

S'adresser à M. MARTIN, HENRI, propriétaire à St-Hilaire-St-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire).

BICYCLETTES 1er CHOIX

Garanties 2 ans sur facture

A CAOUTCHOUC CREUX Cadre allongé, billes partout, direction à billes, rayons tangents, renforcés et nickelés; pouvant porter un poids minimum de 100 kil. 225 fr. A PNEUMATIQUE AU CHOIX Même modèle que ci-dessus. 290 fr.

A. HUBERT, CONSTRUCTEUR Croix-Verte — SAUMUR

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

Eau-de-Vie blanche pour Fruits 1,50 - 1,70 et 2 fr. le litre, Bouteilles reprises p 0,20

SIROPS (garantis pur sucre) le litre 2 fr. 25 Assortiment complet 1/2 — 1 40 ABSINTHE PERNOT. le litre 4 » AMER PICON — 2 75 RHUM, depuis — 1 50

Sucre, le kil., 1 fr. 05; Scié, 1 fr. 15

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR E. CHAUVEAU

SPÉCIALITÉ d'Huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.

PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts RHUM, importation directe, depuis 1 50 SAMOS (recommandé) depuis 1 25 MALAGA vieux 1 50 FRONTIGNAN 2 »

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale)

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés 26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.

Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris) Montpellier, 45 — 1.75 — Armagnac, 50 — 2.00 —

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1894

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MARE,